

**Postulat Cloé Pointet et consorts – Un peu de bon sens, trions avant l’incinération !**

*Texte déposé*

Compte tenu de la difficulté à ouvrir des nouvelles décharges de type D et du fait que les matériaux qui ont subi une incinération — comme le fer — sont de moins bonne qualité que ceux qui n’ont pas passé dans le four, il paraît plus censé de faire un tri avant l’incinération plutôt qu’après. Malheureusement, Tridel SA et d’autres acteurs semblent s’engager sur le chemin inverse, soit se contenter d’extraire des matériaux de récupération des mâchefers — résidus issus de l’incinération d’ordures ménagères. Des systèmes de tri automatique avant incinération existent déjà, par exemple sur le canton de Genève, et se montrent d’une grande efficacité.

Trier après l’incinération coûte extrêmement cher. On le constate avec l’usine de KEZO à Hinwil (ZH). Ce tri après incinération ne permet de diminuer que de 16 % le poids initial des mâchefers. On le voit bien, cela ne résoudra pas le problème des mâchefers dans notre canton. De plus, les investissements consentis pour une telle usine ne sont pas rentables en dessous d’une capacité de 200’000t/an de mâchefers. Une usine comme Cheneviers IV (GE) prévoit une production maximale de 30’000t/an, il faudrait donc regrouper plus de 7 UIOM — unité d’incinération d’ordures ménagères — pour atteindre ce chiffre.

Sachant que c’est au canton de donner des autorisations pour l’ouverture de nouvelles décharges de type D, sachant que c’est au canton de coordonner la gestion des déchets, le canton doit se saisir sérieusement de cette problématique afin d’éviter une catastrophe environnementale et le gaspillage de l’argent des contribuables qui finiront toujours par payer ces absurdités.

C’est pourquoi, par le présent postulat, je demande au Conseil d’Etat d’étudier la possibilité de réaliser un système de tri des déchets avant l’incinération de ces derniers.

Cette étude devrait en particulier aborder les points suivants :

- L’économicité d’un tri avant incinération ;
- Le gain attendu au niveau de la qualité des matériaux de recyclage ;
- Le gain attendu au niveau du rendement des UIOM ;
- La diminution du volume de mise en décharge.

*Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures.*

*(Signé) Cloé Pointet  
et 25 cosignataires*

*Développement*

**Mme Cloé Pointet (V’L) :** — Brûler des ordures produit des mâchefers, soit des ordures de combustion qui doivent ensuite être entreposées en décharge. Qui veut une décharge près de chez soi ? Personne ! Nous pouvons d’ailleurs regarder chez nos voisins genevois qui peinent à entreposer leur mâchefer. Ils semblent se diriger vers la valorisation de ces mâchefers en extrayant ce qu’ils peuvent de ces déchets finaux. Tout cela est coûteux et le résultat consiste en matériaux de piètre qualité. En effet, brûler, extraire et retravailler les matériaux : il n’y a guère mieux pour en réduire la qualité, alors que le problème d’entreposage est simplement réduit. Pourtant, une autre voie existe : essayer de trier au maximum avant de brûler. Ici aussi, ce sont nos voisins genevois, dans le secteur privé cette fois, qui nous montrent que c’est possible. Avec l’usine Sortera, nous avons l’exemple fonctionnel d’un tri automatisé qui permet de réduire fortement la production de mâchefers et de récupérer les matériaux avant de les brûler. C’est cette deuxième voie que je demande d’étudier, par la voie de ce postulat.

**Le postulat, cosigné par au moins 20 députés, est renvoyé à l’examen d’une commission.**